

Dat is mijn standpunt, maar ik herhaal dat ook de veiligheid niet uit het oog mag worden verloren.

La sécurité et la visibilité sont également essentielles pour les commerces de la Ville de Bruxelles.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je remercie les échevins pour leurs réponses. Des mesures doivent encore être concrétisées. Je note avec satisfaction que M. Ceux prépare un règlement visant à interdire le chauffage au gaz. J'espère qu'il s'étendra aux cafés, bars et terrasses, car ces systèmes donnent lieu à des consommations énergétiques délirantes. Je l'encourage à poursuivre dans cette voie. Enfin, monsieur De Hertog, il ne s'agit en rien de remettre en cause la convivialité et la sécurité, mais bien de réfléchir à une consommation énergétique rationnelle. L'emploi de certaines ampoules, par exemple, permet de réaliser d'importantes économies d'énergie. J'espère que les mesures envisagées se concrétiseront rapidement. Pourquoi ne pas récompenser ou signaler les commerçants qui consentent des efforts en termes d'économie d'énergie ?

Question de Mme Marie Nagy à M. Bertin Mampaka, échevin des Espaces verts et de l'Environnement, et à M. Christian Ceux, échevin du Patrimoine, relative au suivi des améliorations annoncées dans la gestion du Parc de Bruxelles.

Le 19 octobre dernier, j'avais interrogé M. Mampaka à l'occasion d'un Conseil communal sur la situation du Parc de Bruxelles. Les manquements alors énoncés étaient nombreux. Ils n'ont pas évolué depuis. Citons la couleur des bancs, l'état des pelouses, les allées, le non-respect par le gestionnaire de la convention signée avec la Régie, etc.

Face à cette situation calamiteuse, M. Mampaka m'avait répondu en substance

qu'il était bien conscient du problème, mais que la volonté de la Ville de faire de ce parc un lieu vivant entraînait inévitablement certains désagréments. Si je comprends le souhait de chacun de faire du parc un lieu vivant, encore faut-il que les pressions exercées sur cet espace vert soient maintenues dans certaines limites. J'ai interpellé le ministre-président de la Région bruxelloise sur ce dossier. En effet, le Parc de Bruxelles est un ensemble classé et la Région est en charge du Patrimoine. Dans sa réponse à mon interpellation, Charles Picqué a exprimé une même insatisfaction sur de nombreux points et sa volonté de sortir rapidement de cet état de fait. Selon lui, si le parc doit rester un lieu animé, la Ville doit toutefois se montrer plus stricte face aux sollicitations d'organismes d'événements. En outre, il pense qu'une réflexion plus poussée devrait être menée sur la compatibilité de ces événements. Tout ne peut pas prendre place dans un lieu chargé d'histoire et de patrimoine comme le Parc de Bruxelles. On pourrait, par exemple, mieux évaluer cette compatibilité avec certains événements en fonction des camions qu'ils requièrent pour leur installation. Ce sont souvent ces derniers qui sont à l'origine des plus graves dégradations.

En outre, cela semble évident, tous les événements organisés dans le parc doivent avoir reçu une autorisation formelle pour ce faire. Selon le ministre-président, tel n'a probablement pas été le cas pour tous à ce jour, par exemple pour le Festival de théâtre nomade ou l'installation des sculptures de Jean-Pierre Rives.

Enfin, le ministre-président a confirmé ce que j'ai dit en Conseil communal : le parking pour les camions de la Ville est illégal. L'infraction aurait d'ailleurs déjà été constatée par procès-verbal. L'affaire suivrait son cours.

Globalement, le ministre-président s'est dit préoccupé par la situation du Parc de Bruxelles. Pour que des solutions efficaces soient apportées à cet ensemble de problèmes, il a promis l'adoption d'un nouveau protocole d'accord avec la Ville pour régir la gestion du parc. Le groupe ECOLO du Conseil communal s'en

réjouit.

Je souhaiterais donc connaître, messieurs les échevins, votre position par rapport à ces nombreux nouveaux éléments : compatibilité des événements, organisation d'événements non autorisés, illégalité du parking de camions, engagement sur un nouveau protocole d'accord pour la gestion du parc.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka.- En principe, une question posée au parlement bruxellois ne peut pas l'être à nouveau dans les nonante jours qui suivent. Toutefois, puisque le Collège a accepté votre question, j'y répondrai.

Vous m'avez interrogée, ainsi que le ministre-président de la Région, sur cette question il y a moins de deux mois. M. Picqué vous a entendue ! En effet, la Commission royale des Monuments et Sites nous a dressé procès-verbal. Je présume que vous en êtes très fière. Le procès-verbal visait les véhicules stationnés dans le parc. Nous avons donc fermé l'enclos à véhicules, qui était utilisé depuis trente ans, et l'avons déplacé au Quai de la Voirie, à 5 ou 6 km de là. J'espère que vous ne nous interpellerez pas sur les quantités de CO2 émises par ces camions lors de leurs déplacements entre le Quai de la Voirie et le Parc de Bruxelles ! En outre, du personnel supplémentaire devra être prévu, compte tenu des temps de transport. Voilà donc les conséquences de vos interpellations. J'espère que vous ne nous reprocherez pas d'avoir trouvé des solutions qui vous agréent.

En ce qui concerne les pelouses, nos services ne peuvent pas ensemer en cette période.

Les bancs sont enlevés pour leur entretien et remplacés par beau temps.

Quant aux manifestations, voici quelques statistiques qui vous feront plaisir. En 2009, le nombre de manifestations est passé de 89 à 61, et nous espérons descendre à 40.

Mme Nagy, toutes vos remarques sont prises en considération. Notre volonté est de gérer ce parc avec rigueur. Les chiffres sont probants. J'espère qu'avec le beau temps, vous retrouverez un parc en bon état. Je vous préviens, toutefois : le passage du tour de France exigera la construction d'un village.

Mme Nagy.- M. Mampaka, si vous considérez que le fait que la Ville pose des actes illégaux, et reconnus comme tels, ne revêt pas la moindre importance, il me semble difficile, pour les autorités, d'exiger des citoyens un permis pour installer une enseigne, une annexe ou autre. Vous-même, en tant que représentant de l'autorité, en faisant fi des obligations légales, vous envoyez un très mauvais signal à la population qui, elle, doit respecter une série de réglementations. À certains moments, chacun doit prendre conscience du rôle qui est le sien. L'autorité publique doit donner l'exemple, faute de quoi elle peut difficilement exiger du citoyen qu'il agisse dans la stricte légalité.

Ce parc est classé, et c'est cela qui a attiré l'attention de son ministre de tutelle.

Par ailleurs, je me réjouis de votre volonté de bien gérer le Parc de Bruxelles.

Quant aux autres problèmes qui pourront se présenter, je me permettrai, comme tout conseiller communal en a le droit, d'examiner les mesures que vous mettrez en œuvre pour les résoudre.

M. Mampaka, échevin.- Nous sommes tous convaincus du fait que l'autorité ne peut exiger du citoyen qu'il demande un permis alors que le pouvoir public passe outre la réglementation. Mais soyons de bonne foi : l'enclos dont nous parlons existait bien avant l'installation de cette majorité. Nous avons constaté une situation et nous y avons mis fin, ce dont nous pouvons nous réjouir. Mais vous ne pouvez pas nous reprocher de l'avoir créée. Je n'ai jamais rien réalisé sans demande de permis.

Question de Mme Marie Nagy à Mme Karine Lalieux, échevine de la